



VOTRE OUVERTURE DE CRÉDIT PHOTO HALL AURORA MASTERCARD

PRÊTEUR

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE BELGIUM SA - RPM : 0400.282.277

Place de Brouckère, 2 - 1000 Bruxelles

Agrément SPF Economie : 131.398 - CBFA : 19.542

INTERMÉDIAIRE DE CRÉDIT

TYPES DE CONTRATS DE CRÉDIT PROPOSÉS

Ouverture de crédit Photo Hall Aurora MasterCard : le montant du crédit peut être prélevé en une ou plusieurs fois au moyen de la carte Photo Hall Aurora MasterCard. Contrat à durée indéterminée, d'un montant allant de 500 à 5.000 EUR (Prospectus FR 01)

Vente à tempérament : crédit destiné à l'acquisition de biens ou de services et subordonné au paiement préalable d'un acompte de minimum 15 % du prix comptant (prospectus FR02).

Prêt à tempérament : Prêt d'argent qui se rembourse par versements périodiques (prospectus FR03).

Tous ces produits sont présentés sous réserve de l'acceptation du dossier par BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE BELGIUM.

CONDITIONS FINANCIÈRES DE L'OUVERTURE DE CRÉDIT

- *Crédit inférieur ou égal à 1.250 EUR*
TAEG : 15% - Taux débiteur annuel: 12,56 %
Coût de la carte: 0,20% par mois
Remboursement minimum mensuel: min. 4,20 % du découvert utile
- *Crédit supérieur à 1.250 EUR*
TAEG : 13% - Taux débiteur annuel: 10,59 %
Coût de la carte: 0,20% par mois
Remboursement minimum mensuel: min. 4,20 % du découvert utile

Exemple :

Pour une utilisation immédiate et unique de la totalité du montant de l'ouverture de crédit de 1.000 EUR, la durée théorique de remboursement sera de 23 mois, soit 22 mensualités de 50 EUR et une dernière mensualité de 46,16 EUR.

Les TAEG sont ceux en vigueur à la date indiquée sur ce document. Ils peuvent fluctuer, tant à la hausse qu'à la baisse, en fonction des TAEG et du taux de référence publié au Moniteur Belge par le SPF Economie.

En garantie de l'exécution des engagements nés du contrat de crédit, le prêteur exige la signature d'un acte de cession de rémunération et de créances, dans la mesure prescrite par la loi du 12 avril 1965.

FONCTIONS DE LA CARTE ET FRAIS

- *Demande de virement sur votre compte par téléphone (070/222.650 ou 070/222.720) ou sur www.cetelem.be* : 1% de ma transaction avec un minimum de 4,50 EUR / transaction
- *Paiement dans les magasins acceptant Aurora ou MasterCard*
- *Retraits aux distributeurs de billets acceptant MasterCard* : 5,50 EUR

Toutes les opérations en-dehors de la zone Euro donneront lieu à la comptabilisation d'une marge de change de 2,50%.

FRAIS EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement du consommateur, le prêteur a le droit d'exiger le capital échu et impayé, le montant du coût total du crédit échu et non payé, et un intérêt de retard calculé sur le capital échu et impayé dû, dont le taux est égal au dernier taux débiteur appliqué, majoré d'un coefficient de 10%, sauf lorsque le dernier taux débiteur appliqué est de 0%. Dans ce cas, le taux d'intérêt de retard est égal au taux d'intérêt légal. Le prêteur peut réclamer au consommateur le remboursement des frais de rappel de 7,50 EUR par rappel augmenté des frais postaux, à concurrence d'un envoi par mois.

DROIT DE RENONCIATION AU CONTRAT

Les consommateurs ont le droit de renoncer sans frais au contrat de crédit dans un délai :

- de 7 jours calendrier, lorsque le contrat est conclu en présence du prêteur ou de l'intermédiaire de crédit,
- de 14 jours calendriers lorsque le contrat est conclu à distance.

La renonciation doit être notifiée au prêteur par courrier recommandé, le consommateur doit restituer simultanément les sommes ou les biens qu'il a reçus et payer les intérêts dus pour la période de prélèvement de crédit, calculés suivant le TAEG convenu. Aucune autre indemnité ne pourra lui être réclamée.

Vous pouvez obtenir plus d'informations et un calcul personnalisé et adapté à vos besoins en contactant BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE BELGIUM SA par courrier, téléphone (070/222.650), email (cetelem@cetelem.be) ou sur www.cetelem.be.